

? RÈGLEMENT EMS

- ☐ Il est strictement interdit d'émettre **plus d'une facture** pour une même réanimation ou un même soin à un civil.
- ☐ Il est interdit de **donner ou revendre les équipements d'EMS** (*médikits, bandages...*).
- ☐ Il est interdit pour un EMS de **refuser de soigner**, sauf si une règle contraire s'applique.
- ⚠ Il est interdit pour un EMS de **faire de l'illégal**, sauf sous accord exprès d'un Gérant Légal.

? Prise en charge des victimes (Rappel pour tous) :

“ i Il est **interdit d'empêcher un EMS de réanimer quiconque** ou de cacher le corps. Vous pouvez forcer l'EMS à attendre **maximum 2 minutes** sur scène. Passé ce délai, l'obstruction doit cesser et la personne sera réanimée.

Revision #2

Created 2026-05-17 16:41:49 UTC by Baggie

Updated 2026-05-17 17:01:53 UTC by Baggie